



**INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT SUR [WWW.TAHITITRIATHLON.PF](http://WWW.TAHITITRIATHLON.PF)**

L'épreuve est organisée suivant les règles de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTRI) en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

### **Chapitre 1 – Arbitrage de l'épreuve**

L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide de la réglementation sportive de la FTTRI [cliquez ici pour la lire](#)

Les principales règles applicables sur les épreuves :

- Le port du casque à coque dure (norme CE), parfaitement ajusté, est obligatoire sur la partie cycliste,
- Les dossards seront positionnés par 3 points, devant en course à pied et derrière en vélo,
- Le drafting (aspiration à vélo) est autorisé sur le triathlon format XS et S mais interdit entre les hommes et les femmes.
- Le drafting (aspiration à vélo) est interdit sur le triathlon format L.
- Les prolongateurs sont interdits sur l'épreuve du triathlon format XS et S (autorisé pour le triathlon format L).
- La cession de dossard est strictement interdites
- **Nouveauté 2024** : Suppression du carton jaune « stop & go ». Désormais, toutes les fautes (hors disqualification) intervenant depuis le départ jusqu'à la fin de la deuxième transition font l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Zone de Pénalité », laquelle est accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre. L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'arbitre. L'athlète n'effectuant pas sa (ou ses) pénalité(s) sera automatiquement disqualifié.

- Procédure :

1. Affichage du numéro de dossard sur un panneau situé avant la zone de pénalité.
2. L'athlète sanctionné se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.
3. Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque l'officiel dit « Go », moment auquel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.
4. L'affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou de l'équipe (Relais) est effacé une fois la pénalité exécutée.
5. Un athlète sanctionné peut effectuer sa ou ses pénalités à n'importe quel tour de la course à pied.
6. La durée de la pénalité du format XS : 5 secondes, S : 10 secondes, M : 15 secondes, L à XXL : 30 secondes.



## Chapitre 2 – Cession de dossard

- Il est expressément indiqué que les athlètes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.
- La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.
- En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.
- Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.
- Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

## Chapitre 3 – Dispositions Générales

### **Article 3-1 :**

- Le « Triathlon Gauguin » est organisé par le club de Kona Tri Tahiti » sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Triathlon, le dimanche 9 juin 2024 au jardin botanique de la commune de Teva I Uta.
- Les épreuves proposées seront ouvertes aux licencié(e)s des clubs de la FTTRI et aux non-licencié(e)s s'acquittant d'une licence journalière.

**Article 3-2 :** Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues les y contraignent..

**Article 3-3 :** Les épreuves des épreuves

- Ouvert aux licencié(e)s et non-licencié(e)s<sup>1</sup> :
  - Cross-Triathlon 6-8 ans-> 50m de natation, 1km de VTT, 0,5km de course à pied
  - Cross-Triathlon 9-11 ans/12 ans<sup>2</sup> -> 150m de natation, 2,5km de VTT, 1,5km de course à pied
  - Triathlon format XS -> 400m de natation, 10km de vélo, 2,5km de course à pied
  - Triathlon format S -> 750m de natation, 20km de vélo, 5km de course à pied
  - Triathlon format L -> 2km de natation, 90km de vélo, 20km de course à pied

---

<sup>1</sup> Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives est obligatoire pour les non-licencié(e)s, conformément à l'Arrêté n° 200 CM du 15 février 2018. La durée de validité du certificat est de 3 ans à compter de la date où il a été établi (auto-questionnaire à déclarer chaque année via l'arrêté) pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour les personnes de plus de 50 ans.

- [Cliquez ici pour télécharger le certificat médical type conformément à l'arrêté](#)
- [Cliquez ici pour télécharger l'auto-questionnaire de renouvellement de votre certificat conformément à l'arrêté.](#)

<sup>2</sup> La catégorie benjamin peut participer à la course 9-11 ans mais ne pourra pas prétendre à un podium sur cette épreuve (point n° 2.11.1.2 de la réglementation fédérale concernant le cahier des charges des compétitions fédérales).



#### **Chapitre 4 – Programme du dimanche 9 juin 2024 :**

A partir de 5h45 : Retrait des dossards pour toutes les épreuves (fermeture des retraits des dossards 30 minutes avant chaque départ d'une épreuve)

5h45 : Ouverture du parc à vélo du Triathlon L (parc n°1) et Triathlon S (parc n°2)

6h30 : Fermeture du parc à vélo du Triathlon L (parc n°1)

6h40 : Briefing du Triathlon L

#### **6h45 : Départ du Triathlon L**

7h10 : Fermeture du parc à vélo de l'épreuve S (parc n°2)

7h20 : Briefing du Triathlon S

#### **7h30 : Départ du Triathlon S**

7h45 : Ouverture<sup>3</sup> du parc à vélo du Triathlon XS (parc n°3)

8h15 : Fermeture du parc à vélo du Triathlon XS (parc n°3)

9h40 : Briefing du Triathlon XS

#### **9h00 : Départ du Triathlon XS**

9h45 : Ouverture du parc à vélo des épreuves 6/8 ans et 9/11ans (parc n°2)

10h15 : Fermeture du parc à vélo des épreuves 6/8 ans et 9/11ans (parc n°2)

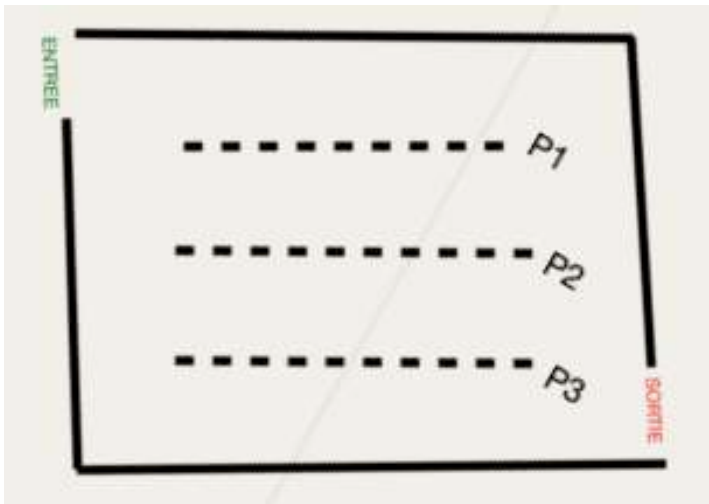
**10h30 : Départ du cross triathlon 6/8ans** et barrières horaires pour les triathlètes participants au triathlon format L<sup>4</sup>

#### **10h45 : Départ du cross triathlon 9/11ans**

11h15 : Remise des récompenses des épreuves 6/8 ans, 9/11 ans, XS et S

12h00 : Remise des récompenses du Triathlon L.

#### **Chapitre 5 - Disposition du parc à vélo**



<sup>3</sup> Ouverture du parc après le passage du dernier nageur de l'épreuve précédente et sous l'avis de l'arbitre principal

<sup>4</sup> Le temps de coupure limite se situe à la transition vélo-course à pied (T2). Tous les athlètes doivent arriver au T2 à moins de **5 heures** du départ de la course (L). Dans certains cas particuliers, l'arbitre principal peut modifier l'heure limite de coupure. Le temps limite de la course (L) est de **7 heures**. Passé ce délai la sécurité de l'athlète ne sera plus assurée par le club organisateur. L'arbitre signal « Hors course » et récupère le dossard de l'athlète et lui demande d'arrêter sa course.



## Chapitre 6 - Inscriptions

Pour l'ensemble des épreuves, les licencié(e)s et non-licencié(e)s peuvent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leur club via le site internet de la fédération tahitienne de triathlon : [www.tahititriathlon.pf](http://www.tahititriathlon.pf).

- Le jour de la compétition les inscriptions non-payées ne seront pas pris en compte.
- Possibilité de règlement par carte bancaire (via l'inscription en ligne) ou par chèque à déposer au plus tard le 06/06/2024 à 8h00 (heure de Tahiti) au siège de la FTTri.
- Les droits d'engagements augmenteront le 30/05/2024 à 00h00 (heure de Tahiti).
- Les inscriptions seront clôturées le 06/06/2024 à 8h00 (heure de Tahiti).
- Remboursement à 100 % sous justificatif écrit par une personne compétente 72 heures avant la compétition fédérale.
- En cas d'annulation de la compétition ou de l'une de ses épreuves en raison de conditions météorologiques ou de tout autre événement entraînant une annulation ou une interdiction, la fédération procédera au remboursement des inscriptions des participants à hauteur de 50%.

Tarifs des engagements pour les licencié(e)s de la F.T.TRI :

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions	Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)	Engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 6-8 ans	200 xpf	500 xpf	Pas d'engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 9-11 ans			
Triathlon XS	1500 xpf	2500 xpf	
Triathlon S	3000 xpf	4000 xpf	
Triathlon L (individuel)	5000 xpf		
Triathlon L (équipe)	12000 xpf (par équipe)		

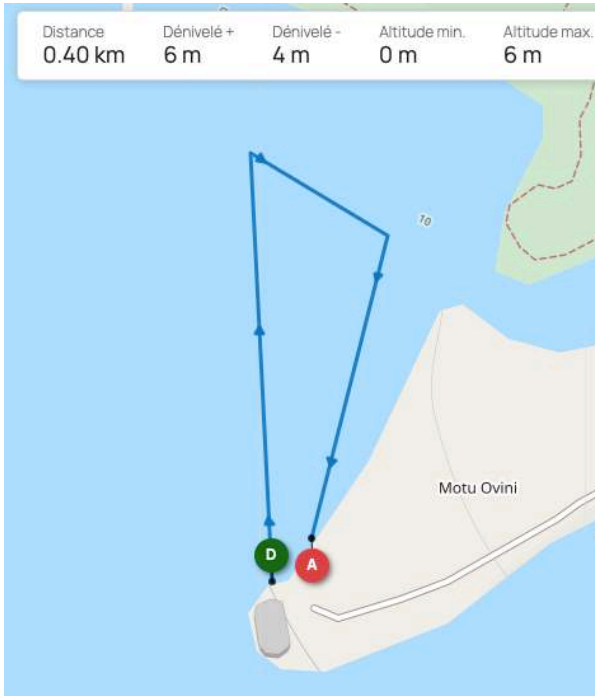
Tarifs des engagements pour les non-licencié(e)s : Toutes personnes non titulaires d'une licence triathlon « compétition » doivent obligatoirement s'acquitter d'une « licence journalière » et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive comme le stipule l'article 3-3 de ce règlement.

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions		Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)		Engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 6-8 ans	200 xpf	+250xpf de licence journée	500 xpf	+250xpf de licence journée	Pas d'engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 9-11 ans					
Triathlon XS	1500 xpf	+1000xpf de licence journée	2500 xpf	+1000xpf de licence journée	
Triathlon S	3000 xpf		4000xpf		
Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions				
Triathlon L (individuel)	5000 xpf		+2000 xpf de licence journée par athlète		
Triathlon L (équipe)	12000 xpf				



## Chapitre 7 - Parcours des épreuves jeunes

Natation XS (1 boucle) et S (2 boucles) :

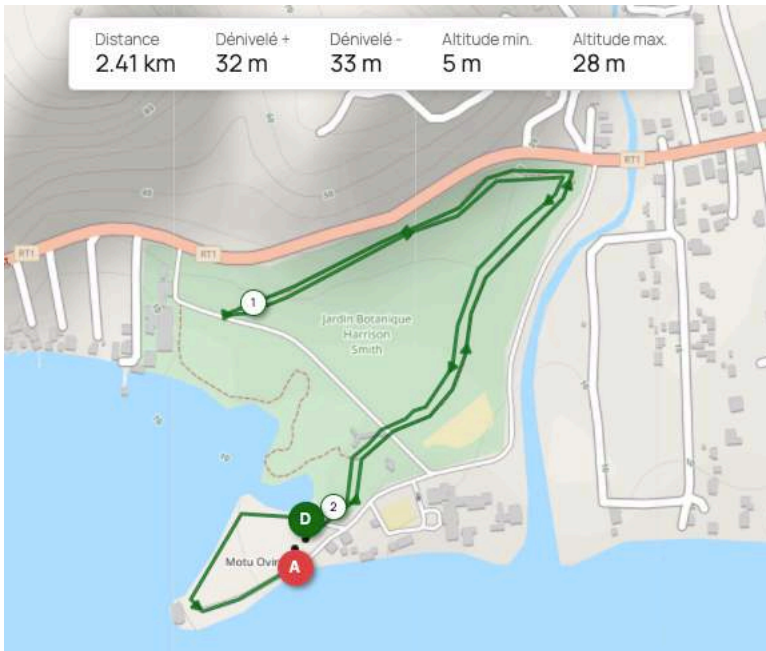


Vélo XS (1 boucle) et S (2 boucles) :

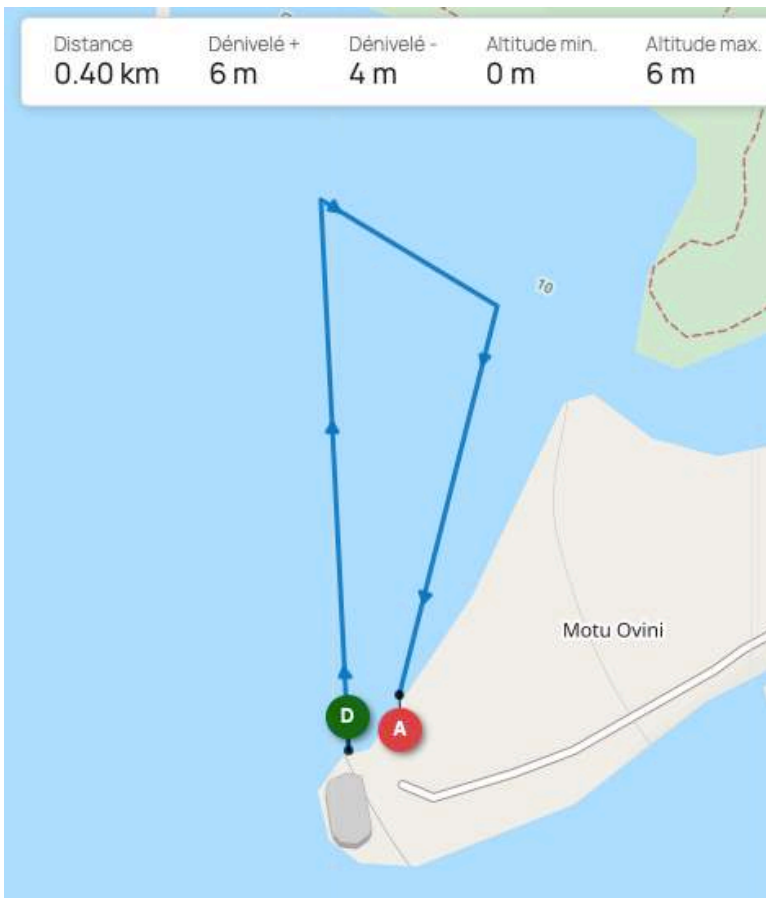




Course à pied XS (1 boucle) et S (2 boucles) :



Natation L (5 boucles) :

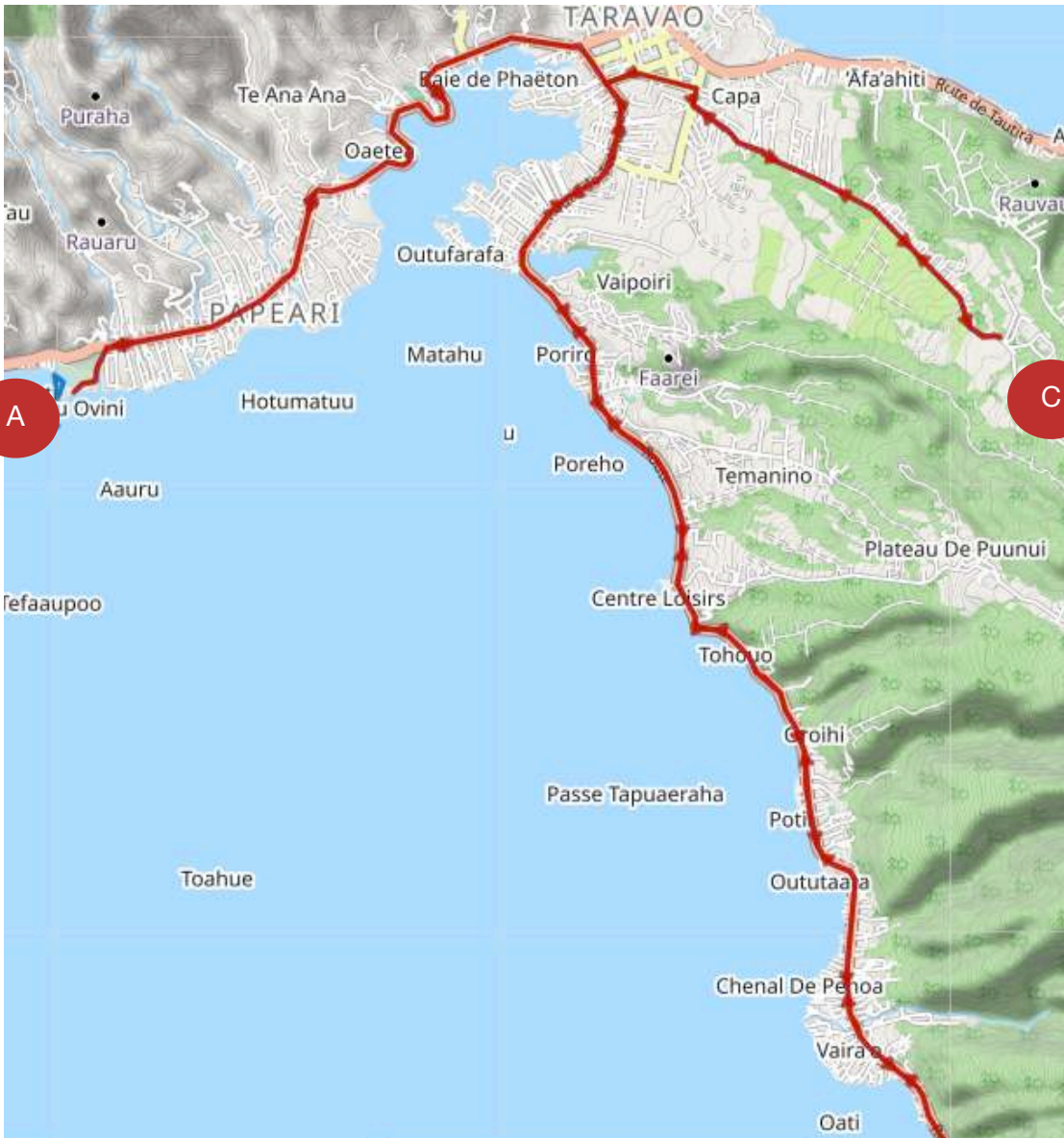




# FÉDÉRATION TAHITIENNE DE TRIATHLON

Vélo L : ordre du parcours vélo : **A** -> **B** -> **C** -> **B** -> **C** -> **A**

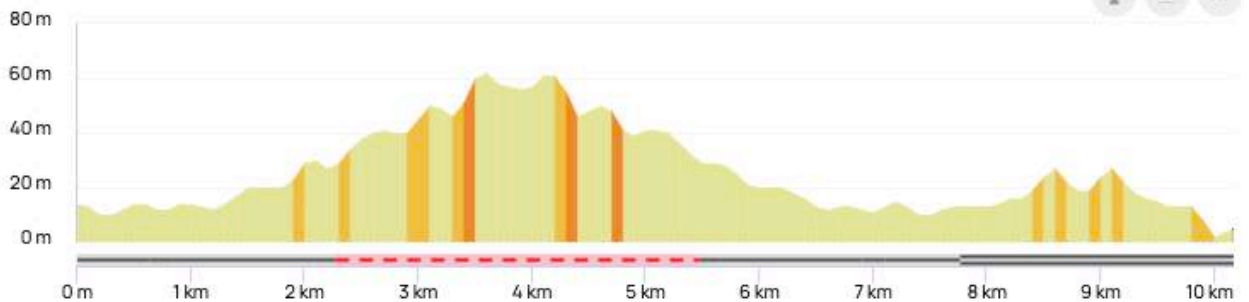
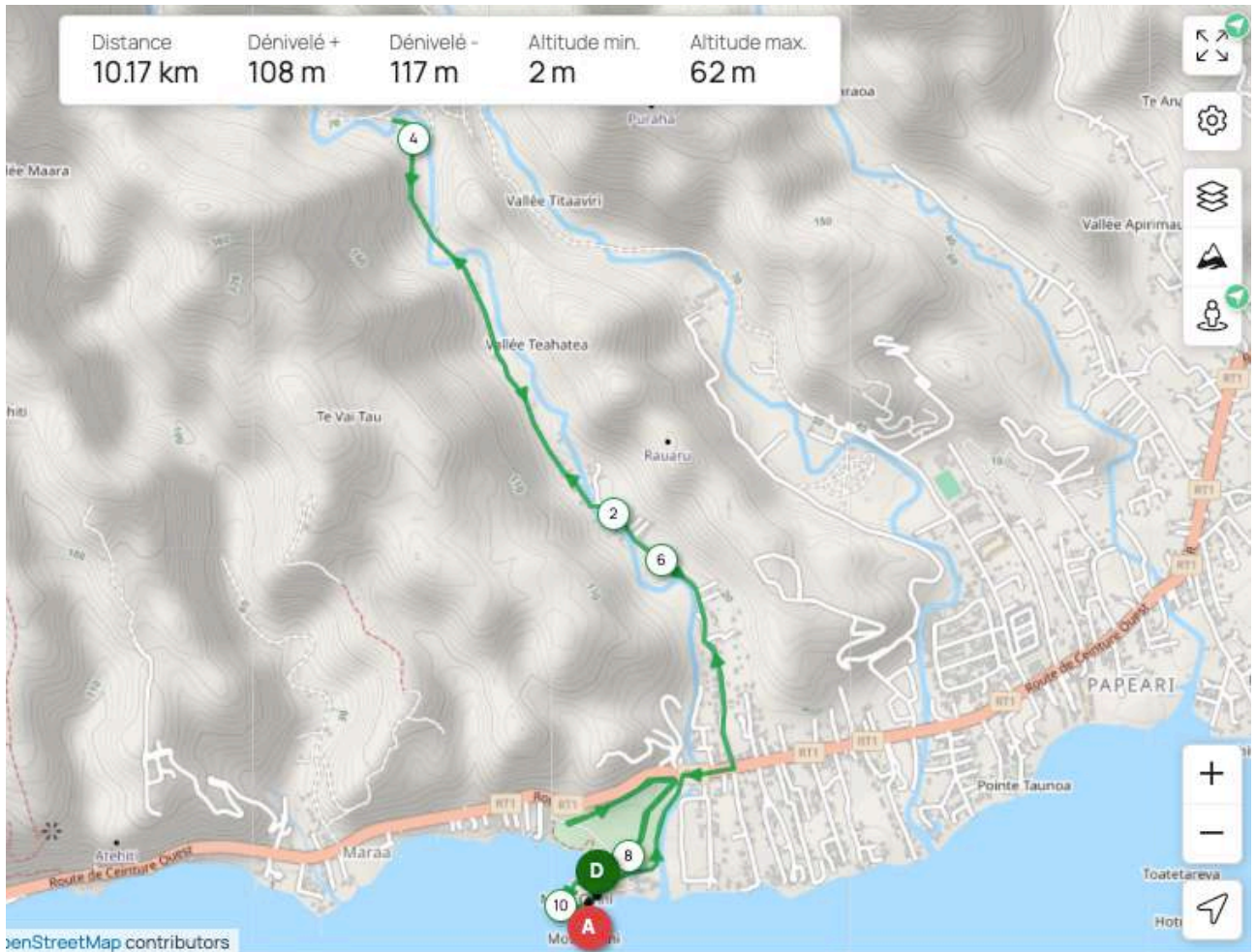
Distance 91.61 km    Dénivelé + 975 m    Dénivelé - 974 m    Altitude min. 3 m    Altitude max. 232 m



**B**



Course à pied L (2 boucles) :







Cross Triathlon 6/8 ans :

**1 boucle de natation (50m) / 2 boucles de VTT (1km) / 1 boucle de course à pied (500m)**





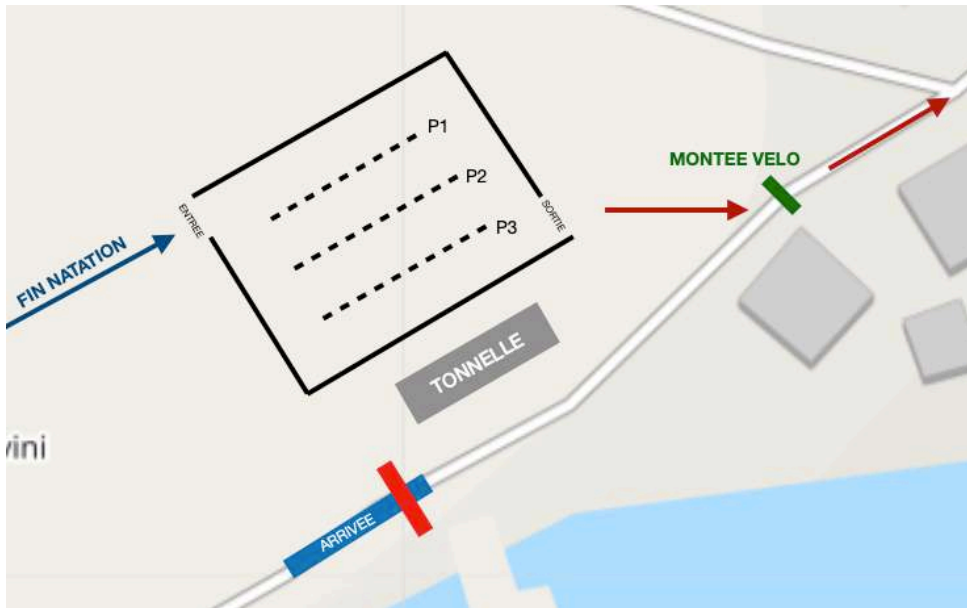
Cross Triathlon 9/11 ans :

**1 boucle de natation (150m) / 1 boucle de VTT (0,5km) + 1 boucle de VTT (2km) / 2 boucles de course à pied (2x0,5km)**

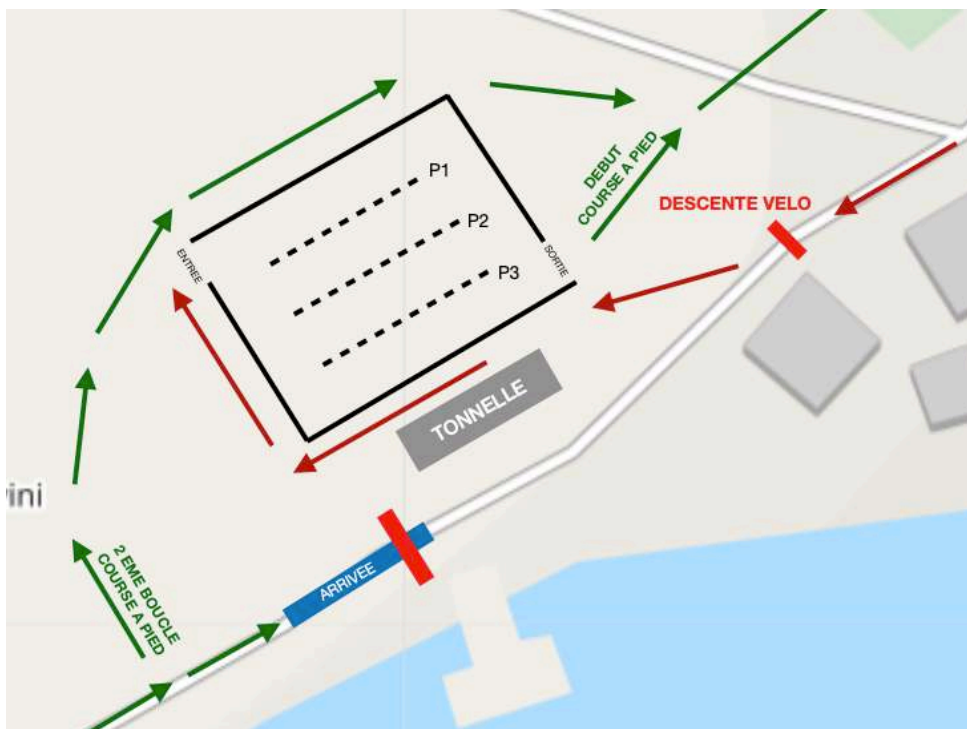




TRANSITION NATATION → VELO :



TRANSITION VELO → COURSE A PIED → ARRIVEE :





## Chapitre 8 - Ravitaillement

Il y aura 2 postes de ravitaillement sur le parcours L (voir parcours CAP) + 1 poste de ravitaillement au belvédère (aux 2 tours) . Les athlètes auront la possibilité de se ravitailler à l'aller comme au retour, soit 4 ravitaillements par boucle de 10 Km.

Il y aura 1 poste de ravitaillement sur le parcours XS (voir parcours CAP). Les athlètes auront la possibilité de se ravitailler à l'aller comme au retour, soit 2 ravitaillements par boucle de 2,5 Km.

## Chapitre 9 - Classement et récompenses

Courses	Podiums		
Cross Triathlon 6-8 ans	Scratch filles	Scratch garçons	
Cross Triathlon 9-11 ans	Scratch filles	Scratch garçons	
Triathlon XS	Scratch femmes	Scratch hommes	
	Podium benjamine	Podium benjamin	
Triathlon S	Scratch femmes	Scratch hommes	
	Catégorie cadette/junior	Catégorie cadet/junior	
	Catégorie sénior femmes	Catégorie sénior hommes	
	Catégorie master femmes	Catégorie master hommes	
Triathlon L (individuel)	Scratch femmes	Scratch hommes	Scratch mixtes
Triathlon L (équipe)	1ère équipe femme	1ère équipe homme	1ère équipe mixte

## Chapitre 10 - Responsabilité

Les triathlètes acceptent lors de leur inscription les dispositions du présent règlement. La manifestation est placée sous la responsabilité du club organisateur et de la commune sous l'égide de la FTTRI. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non- respect des clauses du présent règlement, de vols ou pertes de biens.

## Chapitre 11 - Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le site, des poubelles sont mises à disposition. Le non-respect pourra entraîner une sanction voire la disqualification du concurrent.



## **Chapitre 12 - Droit à l'image**

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club organisateur et la Fédération Tahitienne de Triathlon utilise les images (photos et vidéos) sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant,
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à [fedetahititriathlon@gmail.com](mailto:fedetahititriathlon@gmail.com).

Consulter le site de la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)